



N° BLA/36 - 1^{er} septembre 1962

LE CORAN DANS L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE OFFICIEL EN TUNISIE

"L'étude de la pensée islamique", tel est le titre de la 2^{ème} Partie du programme officiel tunisien (Secrétariat d'État à l'Éducation Nationale) pour l'instruction civique et religieuse en classe de philosophie. Nous en avons donné une traduction de l'arabe¹.

Il est intéressant de connaître également la section de l'enseignement primaire qui se rapporte à "l'éducation morale et sociale". On constate facilement qu'il ne s'agit pas dans ce programme officiel (1958) de directives purement laïques. En outre, l'accent est mis presque constamment sur les dimensions "sociales" et "nationales" de cet enseignement. Le programme se divise en cinq parties : Au cours de toutes les années de l'école primaire, le Coran et la Morale - au cours des quatre dernières années, les "pratiques culturelles" (musulmanes), - durant les deux dernières années, l'Histoire et l'éducation civique.

Nous donnons seulement ici la traduction de la 1^{ère} Partie : Le Coran. Cet enseignement nous montre surtout des exemples de sourates et de versets du Coran que l'élève doit apprendre par cœur. Ceci est instructif à plus d'un point de vue, comme l'était d'ailleurs le répertoire, de textes coraniques que le R. P. Jomier signalait, il y a quelques années, comme étant utilisés couramment alors en Égypte².

Nous ajoutons ensuite quelques notes et compléments.

EDUCATION MORALE ET SOCIALE : LE CORAN

Chapitre premier : LES BUTS

Faire apprendre par cœur à l'élève un ensemble de sourates et de versets choisis en vue d'atteindre les buts suivants :

¹ COMPRENDRE, série blanche, n° 27, du 15/2/61, "L'étude de la pensée islamique en Tunisie".

² "La place du Coran dans la vie quotidienne en Égypte" dans IBLA (Tunis) t. XV, 1952, pp. 131-166. Cf. COMPRENDRE, série saumon, n° 29 du 1/7/59 "La lecture du Coran en Islam", pp. 7, 9 quelques textes coraniques extraits de l'étude du R. P. Jomier.

- a. le doter de l'ensemble des principes de la religion islamique ensemble qui sera pour lui le premier moyen de sa formation religieuse et de son éducation islamique.
- b. lui rendre possible l'accomplissement de certains devoirs religieux (la prière rituelle) (1)
- c. le doter d'une quantité choisie d'histoires coraniques où il trouvera des exemples moraux et des modèles supérieurs qui amélioreront sa vie morale, disciplineront son comportement et le prépareront à être un bon citoyen,
- d. fortifier sa mémoire.

Chapitre deuxième : HORAIRES ET PROGRAMME

Section ! - Les 1^{ère} et 2^{ème} années

1) HORAIRES

Une heure par semaine :

- une demi-heure pour faire apprendre les sourates, en deux séances de quinze minutes chacune,
- Une demi-heure pour faire apprendre les versets choisis en deux séances de quinze minutes chacune.

2) PROGRAMME

- faire apprendre par cœur les sourates à retenir totalement, de la Fâtiha (La Liminaire) au 'Asr (le Destin) dans l'ordre scolaire habituel (soit la sourate 1 et les sourates 103 à 114) (2)
- faire apprendre par cœur des versets choisis qui seront un appui pour l'éducation religieuse et morale. Ci-joint, à titre indicatif et non pas restrictif, un exemple de versets :

Nous avons commandé à l'homme le bien envers son père et sa mère
(L'Araignée, 29,8)

Qui fait un mal reçoit la "récompense".
(Les Femmes, 4,123)

Les "aumônes" sont seulement pour les nécessiteux, les pauvres.
(Revenir de l'erreur, 9,60)

Va droit, comme tu en as reçu l'ordre.
(Houd, 11,112)

O vous qui croyez ! Soyez pieux envers Allah et tenez de droits propos! Allah réformera vos actions. (Les Factions, 33,70-71)

Mais la machination mauvaise se retourne seulement contre ceux qui y recourent.
(Créateur, 35,43)

Allah est avec ceux qui sont pieux et ceux qui sont bienfaisants.
(Les Abeilles, 16,128)

Cependant quiconque efface et réforme a sa rétribution auprès d'Allah.
(La Délibération, 42,40)

Entraidez-vous (plutôt) dans la bonté pieuse ("Birr") et la piété ! Ne vous entraidez point dans le péché et l'abus du droit. (La Table servie, 5,2)

Quand une salutation courtoise vous est adressée, saluez par une plus belle encore ou rendez-là (simplement) (Les Femmes, 4,88)

Quiconque aura fait le bien aura dix (fois récompense) semblable (à ses œuvres).
(Les Troupeaux, 6,160)

Ne faites point d'Allah, en vos serments, un obstacle.
(La Génisse, 2,224)

Ne soyez point transgresseur ! Allah n'aime pas les transgresseurs.
(La Table servie, 5,87)

A eux-mêmes, ils préféreront (les autres), même si, pénurie existe chez eux.
(Le Rassemblement, 59,9)

N'obéis pas au jureur vil, au détracteur, semeur de calomnie, interdisant le bien, plein d'insolence et de péché. (Le Calame, 63,10,11,12)

Ils donnaient la nourriture - pour l'amour du Seigneur - au pauvre, à l'orphelin, au captif. "Nous vous nourrissons (disaient-ils) pour l'amour d'Allah, ne désirant de vous ni récompense ni gratitude". (L'Homme, 76,8-9)

La récompense du bien est-elle autre chose que le bien ?
(Le Bienfaiteur, 55,60)

Ne soyez pas en contestation, sans quoi vous mollirez.
(Le Butin, 8,46)

Les Croyants sont seulement des frères. Établissez donc la concorde entre vos frères.
(Les Appartements, 49,10)

O vous qui croyez ! Quand il vous est dit ! "Prenez place à l'aise, dans l'assemblée!", prenez place ! Allah vous fera une place (au Paradis) (La Discussion, 58,11)

O vous qui croyez ! Si un pervers vient à vous avec une nouvelle, voyez bien clair, de crainte d'atteindre, à votre insu, des gens (amis) et de vous trouver vous repentir de ce que vous aurez fait, (Les Appartements, 49,6)

Allah vous ordonne de rendre leurs dépôts à leurs ayant droit et, quand vous jugez entre les hommes, de juger avec justice. (Les Femmes, 4,58)

O vous qui croyez ! Obéissez à Allah ! Obéissez à l'Envoyé et à ceux d'entre vous détenant l'autorité, (Les Femmes, 4,59)

Si vous ne savez pas, interroger les détenteurs de l'Édification.
(Les Abeilles, 16,43)

Bienheureux sont les croyants qui, dans leur prière, sont humbles.
(Les Croyants, 22,1)

Malheur donc à ceux dont les cœurs sont durs à l'Édification d'Allah.
(Les Groupes, 39,22)

Demande : "Sont-ils égaux ceux qui savent et ceux qui ne savent pas ?
(Les Groupes, 39,9)

Quiconque fait œuvre pie, (le fait) pour soi. Quiconque agit mal, (le fait) contre soi. Ton Seigneur n'est pas injuste envers ses serviteurs. (Elles ont été rendues intelligibles, 41,46)

Certes, si vous êtes reconnaissant, je vous ajouterai (d'autres dons)
(Abraham, 14,7)

Allah n'aime point qu'on affiche le mal en paroles. Il ne l'admet que chez celui qui a été lésé.
(Les Femmes, 4,148)

Ne manges point de ce sur quoi n'a pas été proféré le nom d'Allah.
(Les Troupeaux, 6,122)

Les chameaux ont, par Lui, été créés pour vous. Pour vous s'y trouvent vêtue et utilités et nourriture dont vous mangez ; pour vous ils sont orgueil quand vous revenez le soir, ou partez le matin ; ils portent vos fardeaux vers une contrée que vous n'atteindriez qu'avec peine. (Les Abeilles, 16,5-7)

Quand tu prêches le Qur'ân (le Coran), cherche refuge en Allah contre le démon maudit. (3)
(Les Abeilles, 16,98)

Quand le Qur'ân est récité, écoutez-le et taisez-vous ! Peut-être vous sera-t-il fait miséricorde.
(Les Atraf, 7,204)

Des hommes, ne détourne point le visage. Ne vas pas sur la Terre plein de morgue ! Allah n'aime point l'insolent plein de gloriole. Sois modeste en ta démarche. Baisse un peu ta voix ; en vérité, la plus désagréable des voix et certes la voix de l'âne. (Loqman, 31,18-19)

Annonce cette Bonne Nouvelle à mes serviteurs qui écoutent la Parole et suivent le meilleur d'elle ! Ceux-là sont ceux qu'Allah a dirigés. Ceux-là sont ceux doués d'esprit. (Les Groupes, 39,17-18)

O vous qui croyez ! N'entrez pas dans des demeures autres que vos demeures, avant de vous faire admettre et d'avoir salué ceux qui les occupent ! C'est un bien pour vous. Peut-être vous amenderez-vous. Si vous n'y trouvez personne, n'entrez point avant d'y être autorisés. (La Lumière, 24,27-28)

Section II - Les 3^{ème} et 4^{ème} années

§ 1 - HORAIRE

Quarante minutes par semaine en deux séances

- vingt minutes pour les sourates, (à apprendre) complètement,
- vingt minutes pour les versets choisis

§ 2 - PROGRAMME

- revoir les sourates apprises (par cœur) au cours des deux premières années,
- faire apprendre (par cœur) les sourates suivantes, jusqu'à la sourate "N'avons nous pas ouvert" (soit les sourates 94 à 102).
- faire apprendre (par cœur) les versets choisis dont voici quelques uns à titre indicatif :

Nous avons certes honoré les fils d'Adam. Nous les avons portés sur la terre ferme et sur la mer
Nous les avons placés bien au-dessus de beaucoup de ceux que Nous avons créés.
(Le Voyage Nocturne, 17,70)

Quiconque aura été dans la bonne direction, le sera pour Lui-même. Quiconque se sera égaré, sera seulement dans l'égarement contre soi-même. (Les Groupes, 39,41)

C'est Lui qui créa pour vous ce qui, en totalité, est sur la terre.
(La Génisse, 2,29)

A ceux qui thésaurisent l'or et l'argent et ne font point dépense dans le chemin d'Allah, fais gracieuse annonce d'un tourment cruel.
(Revenir de l'erreur 9,34)

Parmi ce qu'Allah t'a donné, recherche la Demeure dernière ! N'oublie pas ta part de la (Vie) immédiate et sois bon comme Allah le fut envers toi. Ne recherche pas le scandale sur la terre ! Allah n'aime pas les fauteurs de scandale. (Le Récit, 28,77)

Tenez fidèlement le pacte d'Allah quand vous l'avez contracté ! Ne violez pas les serments après les avoir appuyés solennellement. (Les Abeilles, 15,91)

O vous qui croyez ! Pourquoi dites-vous ce que vous ne faites point ? En grande exécration auprès d'Allah est que vous vous disiez ce que vous ne faites point. (Le Rang, 61,2-3)

Les hypocrites sont au degré inférieur du Feu, et tu ne leur trouveras point d'auxiliaire.
(Les Femmes, 4,145)

O vous qui croyez ! Évitez de trop conjecturer (sur autrui) ! Certaines conjectures sont péchés. N'espionnez pas ! N'intriguez pas les uns contre les autres ! L'un de vous aimerait-il à manger la chair de son frère mort ? Vous l'auriez en horreur !
(Les Appartements, 49,12)

Appelle au chemin de ton Seigneur par la Sagesse et la belle exhortation ! Discute avec eux de la meilleure manière ! (Les Abeilles, 16,125)

O vous qui croyez ! Que certains ne se moquent pas de certains (autres) : peut-être les moqués sont-ils meilleurs que les moqueurs. Que les femmes ne se moquent point d'(autres) femmes : peut-être les moquées sont-elles meilleures que les moqueuses. Ne vous calomniez point et ne vous vexez point par des appellations (injurieuses) ! Combien détestables est le nom de "pervers" après (qu'on a reçu) la foi ! (Les Appartements, 49,11)

Car la prière interdit la turpitude et le blâmable,
(L'Araignée, 29,45)

O vous qui croyez ! Quand vous vous disposez à la prière, lavez-vous le visage et les mains jusqu'aux coudes ! Passez-vous la main sur la tête et les pieds, jusqu'aux chevilles !
(La Table Servie, 5,8,6)

Accomplissez la prière, donnez l'aumône ("zakat").
(La Génisse, 2,43)

O vous qui croyez ! Le jeûne vous a été proscrit comme il a été prescrit à ceux qui furent avant vous, (espérant que) peut-être vous serez pieux, (jeûnez) des jours comptés ! Celui qui, parmi vous, sera malade ou en voyage (jeûnera) un nombre (égal) de jours (5) .
(La Génisse, 2,183-184)

Allah a imposé aux hommes le pèlerinage à ce Temple, à quiconque a moyen de s'y rendre.
(La Famille de Imran, 3,96)

Que l'homme aura (dans l'Au-delà) seulement ce qu'il se sera évertué (à mériter), que le résultat de son effort sera vu, qu'ensuite il sera récompensé pleinement.
(La Lune, 53,39-41)

Malheur aux fraudeurs qui, lorsqu'ils demandent leur dû aux gens, demandent pleine mesure et (qui), lorsqu'ils mesurent ou pèsent pour les gens, (leur) causent une perte ! Ceux-là ne pensent-ils pas qu'ils seront ressuscités pour un jour redoutable, un jour où les hommes seront debout devant le Seigneur des Mondes.
(Les Fraudeurs, 83,1-6)

O vous qui croyez ! Quand vous êtes en situation de créancier à débiteur, pour une dette à terme fixé, écrivez-le ! Qu'un scribe l'écrive entre Vous avec honnêteté ! (La Génisse, 2,282)

Mettez-vous hors de péril en vous attachant à la protection d'Allah, en totalité, et ne vous divisez pas ! Rappelez-vous le bienfait d'Allah sur vous quand vous étiez ennemis, (quand) Il établit la concorde en vos cœurs et que vous devîntes des frères.
(La Famille d'Imran, 3,103)

Bonne œuvre et mauvaise œuvre ne seront pas égales. Repousse celle-ci par ce qui est meilleur. Alors, celui dont te sépare une inimitié sera comme un proche empli de ferveur.
(Elles ont été rendues intelligibles, 41,34)

Eh quoi ! N'ont-ils point parcouru la terre et considéré ce que fut la fin de ceux qui furent avant eux ? Plus redoutables qu'eux par la force et les ouvrages, sur la terre, ils ont été cependant saisis par Allah, pour leurs péchés, et n'ont eu contre Allah nul préservateur.
(Le Croyant, 40,21)

Ne dispute pas avec les Détenteurs de l'Écriture que de la meilleure manière sauf avec ceux d'entre eux qui ont été injustes. Dites : "Nous croyons en ce qu'on a fait descendre vers vous et ce qu'on a fait descendre vers nous. Votre Divinité et notre Divinité sont une, et nous Lui sommes soumis". (L'Araignée, 29,46)

Section III - Les 5^{ème} et 6^{ème} années

§ 1 - HORAIRES

Cinquante minutes par "trois semaines" :

- la première semaine : 30 minutes pour les sourates (complètes)
- la deuxième semaine : 10 minutes pour les versets étayant les leçons de Morale.
- la troisième semaine : 10 minutes pour les versets étayant les leçons de Pratiques Culturelles,

§ 2 - PROGRAMME

- revoir les sourates apprises (par cœur) les années précédentes.
- faire apprendre (par cœur) celles qui viennent à la suite, jusqu'à la sourate "Le Très Haut", (soit les sourates 87 à 93).
- Faire apprendre (par cœur) une partie choisie des "récits coraniques" - A titre d'exemple, voici un ensemble de textes choisis :

Dans La sourate de "La Table servie"

(Cain et Abel), depuis "Communique-leur, selon la vérité, l'histoire des deux fils d'Adam... jusqu'à "Il fut parmi ceux que hante le remords" (5,27-31)

Dans la sourate de "Houd'

(Noé et le Déluge", depuis "On lui répondit : "O Noé ! tu discutes avec nous et multiplies les discussions... " jusqu'à "Montez dans l'Arche Qu'au nom d'Allah se fasse sa course et son mouillage ! En vérité, mon Seigneur est certes absolu et miséricordieux" (11,32-41)

Dans la sourate de "Celles qui sont en rang" (Abraham),

depuis "Seigneur accorde-moi (un fils) parmi les Saints ! - Nous lui annonçâmes un fils longanime..." jusqu'à "ainsi, en vérité, nous récompenserons les Bienfaisants" (37,100-110)

Dans la sourate du "Récit" (Moïse",

depuis "Nous te communiquons (une partie) du récit de Moïse et de Pharaon (pleine) de vérité pour un peuple qui croit" jusqu'à "qu'elle sût que la promesse d'Allah est vérité. Mais la plupart des hommes ne savent point" (28,3-13)

Dans la sourate de "Marie" (Jésus: 'Isâ),

depuis "Et, dans l'écriture, mentionne Marie quand elle se retira de sa famille... " jusqu'à "Celui-là est Jésus, fils de Marie. Parole de vérité qu'ils révoquent en doute". (19,16-34)

Chapitre troisième : DIRECTIVES

Il conviendra de veiller à ce que sourates et versets soient appris par cœur d'une manière telle que l'élève sera capable de les restituer mot à mot sans y rien changer.

Ceci ne signifie point qu'il faille se restreindre à s'appuyer sur la mémoire, car, comme l'a dit Abû l'Hassan al-Gâbisi (dans son "Traité détaillé des comportements du Maître et des Dispositions de l'Élève" (6), la mémorisation ou, si l'on veut, la méthode par les moyens mémoriels comprend trois choses : répéter, aimer, comprendre. Dans l'enseignement du Coran, on veillera :

- à une répétition renouvelée qui affermira la mémorisation de l'élève et lui facilitera la restitution du texte sans tergiversation ni erreur,
- à susciter, chez l'élève, l'amour et le goût du Coran : l'aimer et le goûter seront les meilleures aides lors de la mémorisation.
- à donner à l'élève de comprendre ce qu'on lui demande d'apprendre par cœur : apprendre en comprenant est plus rapide, aisé et sûr, invite mieux à ne pas oublier et fortifie la faculté de restitution.

Pour réaliser tout ce qu'on vient de dire, il est bon que le maître récite les versets de chaque leçon avec un effet oratoire qui fasse impression et emplisse le style coranique de Grandeur et de Beauté (7), qu'il veuille au cours de la leçon à expliquer le sens (du texte) d'une manière adaptée au niveau intellectuel de l'élève tout en se gardant de tout simplisme.

La mémorisation, pratiquement, se fera au cours des deux premières années en faisant prononcer par l'élève après avoir écrit le verset au tableau. Le mieux serait de faire prononcer individuellement, tout en entrecoupant cela de répétitions collectives. Que cela se fasse cependant rarement et pour rendre la mémorisation générale, étant donné qu'alors l'élève faible bénéficie de l'aide

de l'élève doué. Que le maître veille à ce que ses élèves évitent le "mode chantant" si répandu chez les petits et qu'il s'applique avec résolution à une saine prononciation pour que les consonnes soient formées à leur véritable point d'articulation et que les mots soient prononcés avec harmonie sans rupture entre eux.

Au cours des 3^{ème} et 4^{ème} années, il faut utiliser des exemplaires du Coran en sus de ce qui est écrit au tableau noir, de même qu'on se doit de continuer à veiller à la bonne diction et au débit harmonieux.

Au cours des deux dernières années, on se contentera d'utiliser des exemplaires du Coran. C'est alors que le maître devra s'efforcer de faire goûter aux élèves l'éloquence supérieure, les grandes leçons et hauts exemples que l'on trouve dans les "récits coraniques".

NOTES DE COMPRENDRE

1. Cette nécessité d'apprendre certains passages coraniques pour l'accomplissement de la prière rituelle ("çalat") a déjà été signalée ici, cf. COMPRENDRE, série saumon, n° 22 du 25/5/58 "Le problème de la traduction du Coran". C'est Ibn Khaldoun (mort en 1406) qui écrivait : "Une des marques distinctives de la civilisation musulmane est l'habitude d'enseigner le Coran aux enfants". Actuellement, des ouvrages paraissent avec une translittération des textes arabes, de façon à ce qu'ils puissent être lus et appris par des non-arabes : Yakub Khan, "Prayer in Islam" (Surrey, England) - The Woking Muslim Mission and Literary Trust, 36 p. Mahamadou el Amine et Saâda Bouhala, "l'Arabe", langue de la prière", Manuel d'éducation coranique moderne et de culture musulmane, Brazzaville 1956.
2. Simples rappels : les sourates sont l'équivalent des chapitres ; il y en a 114 (cette dernière sourate 114 n'a que six versets) classées par ordre de longueur, les plus longues en tête du Livre, qui compte 6.200 et quelques versets. Le chapitre d'ouverture - "Liminaire" si l'on veut - est la Fâtiha, dont les sept versets sont bien connus. Chaque sourate, en plus de sa numérotation, comporte un titre, parfois deux, du moins dans la Vulgate actuelle, car autrefois ces titres n'étaient pas connus. Ils proviennent ou bien de l'un des premiers mots du chapitre (Le Bienfaiteur), ou d'un récit (Noé, Abraham, Marie), ou encore d'un épisode marquant (l'Araignée : parabole de l'araignée dans 29,40) . La traduction des versets et des titres est tirée ici du travail de R. Blachère (Le Coran, Paris, 1957, en un volume). A dire vrai, ces extraits coraniques, à apprendre par cœur par l'élève, paraîtront sans doute à bon nombre de lecteurs, bien décevants. Certains de ces textes sont obscurs, se rapportant à un fait historique de la vie de Mahomet, d'autres sont des injonctions pour telle circonstance, des exhortations ou même de simples énoncés ou constatations à la portée de n'importe quelle sagesse populaire. Histoire sainte, code pour la vie religieuse, manuel de prières, manuel de leçons de choses, etc... Le Coran est tout cela pour les musulmans. Ceci est, du reste, encore plus visible dans la 2^{ème} Partie du Programme, qui traite de la Morale (non traduite ici) et où le Coran vient étayer les bonnes manières et les bienséances dans la propreté, les salutations, la bonté envers les animaux. Parmi les versets cités ici certains sont très connus, d'autres, par contre, aussi connus comme le verset du Trône par exemple (2, 256:255), ne sont pas mentionnés.
3. Ce verset est bien connu ; il fait partie des pieuses formules courantes : "Je cherche refuge auprès de Dieu contre Satan le lapidé (ou le maudit)" - " 'aûdhu billahi min ach-chaitâni -radjîm".
4. On notera au passage ce verset prescrivant les ablutions avant la prière - cf. COMPRENDRE, série saumon, n° 24 du 6/12/58 "La prière rituelle dans l'Islam", p. 11 chapitre de l'ablution, extrait de "La Risala" d'Al Qayrawani (Xè siècle).
5. On remarquera dans ce verset, prescrivant le jeûne du mois de ramadan, les compensations pour les jours où l'on a été empêché de jeûner à cause de maladie ou de voyage : le malade, la femme enceinte ou allaitant, le voyageur devraient normalement, selon le droit strict, jeûner autant de jours manqués ; on peut aussi donner la nourriture d'un pauvre pour chaque jour de carême manqué ; enfin celui qui aurait rompu le jeûne volontairement est tenu à "l'expiation", c'est-à-dire à jeûner deux mois consécutifs ou à nourrir soixante pauvres.
6. Abûl-Hassan al-Gabisî (324-403/935-1012) a écrit une "Risâla fî ahwâl al-mu'allimîn wa ahkâm al-mu'allimîn wa-l-muta'allimîn" (publié et commenté par le Dr. Ahmad Fu'âd al-Ahwânî, "At-Ta'lîm fî ray al-Gâbisî", Le Caire 1945), Al Gabisî a repris, en fait, textuellement et presque intégralement, avec un abondant commentaire, le ouvrage de Ibn Sahnûn, "Kitâb adâb al-mu'allimîn", rédigé au début du IIIè/IXè s. Muhammad Ibn Sahnûn, fils du célèbre juriste tunisien Sahnûn Ibn Saïd (+ 240/856), naquit à Kairouan en 202/817 et mourut en 256/870. Cf. Gérard Lecomte, Le livre des règles de conduite des maîtres d'école par Ibn Sahnûn, dans la Revue des Etudes Islamiques, 1953, pp. 77-105, présentation, analyse et traduction de l'ouvrage de Ibn Sahnûn. On pourra lire aussi du R. P. J. Jomier, "Contribution à l'étude de la pédagogie arabe : coup d'œil rapide sur les institutions d'enseignement, suivi d'une étude sur la pédagogie à l'école coranique" dans IBLA (Tunis), n° 48, 1949, 4^{ème} trim. pp. 319-346 ; sur al Gâbisî, pp. 337-344.

7. Une tradition dit : "La beauté de la voix est la parure du Coran". On a souvent rappelé que l'émotion esthétique et l'exaltation du sentiment religieux augmentent selon les modulations de la voix, le souffle puissant, la technique savante de la psalmodie coranique. Un frisson et une magie bienfaisante s'emparent des auditeurs, séduits, fascinés et survoltés par les incantations et les effets oratoires. Cf. COMPRENDRE, série saumon, n° 29, du 1/7/59, "La lecture du Coran en Islam".

HORAIRE DU CYCLE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE EN TUNISIE
ET PLACE DE L'EDUCATION MORALE ET SOCIALE
(1958)

Matières hebdomadaires	1 ^è année	2 ^è année	3 ^è année	4 ^è année	5 ^è année	6 ^è année
Langue arabe	8 h 30	8 h 30	7 h 05	7 h 05	6 h 35	6 h 35
Langue française	-	-	8 h 35	8 h 35	6 h 40	6 h 30
Calcul (en arabe : 2 ans) en français : 4 ans)	2h40(a)	2h40(a)	3h (f)	3h (f)	4h30(f)	4h30(f)
Enseignement pratique (habileté manuelle, chants leçons de chose) mi-arabe mi- français	1 h 30	1 h 30	3 h 20	3 h 20	3 h 55	3 h 55
Étude du milieu (en arabe) (observation de la nature, géographie)	-	-	1 h	1 h	0 h 45	0 h 45
Education sociale et morale en arabe:						
- Coran	1 h	1 h	0 h 40	0 h 40	0h50 par 3 semaine.	
- Morale	0 h 30	0 h 30	0h20 par 2 semaine.		0h20 par 3 semaines.	
- Actes du Culte	-	-	0h20 par 2 semaine.		0h20 par 3 semaine,	
- Histoire	-	-	-	-	0h45	0 h 45
- Education civique	-	-	-	-	0h30	0 h 30
Récréation	0 h 50	0 h 50	1 h	1 h	1 h	1 h
Total	15 h	15 h	25 h	25 h	25 h	25 h

Sur l'enseignement religieux musulman en Tunisie, voir l'article de M. Borrmans, dans les Cahiers Religieux d'Afrique du Nord, (165, rue Laperlier, Alger) reproduit dans les "Documents Nord-Africains", n° 427 du 28/2/1961, des E. S. N. A, 6, rue Barye, Paris XVII^e

"AUTOUR D'UN DEBAT : HALTE A LA DEMAGOGIE"

Tel est le titre d'un article du mensuel progressiste-marxiste Tribune du Progrès (Tunis), n° 14, janvier 1982³

Les auteurs rappellent qu'il a fallu déclarer dans la Constitution "L'Islam religion d'État"⁴ parce que le terme de laïcité faisait peur à beaucoup d'esprits, mais que des mesures hardies ont quand même été prises depuis lors (contre la polygamie, réforme du jeûne, etc...).

"Tout cela, lisons-nous, relevait d'une même volonté de "libérer les cerveaux" et de faire de la Tunisie un pays moderne. C'était en quelque sorte du "kémalisme intelligent".

Mais voilà que les députés se mettent à faire de la surenchère religieuse, selon le même journal, à l'occasion de la loi sur les boissons alcoolisées et, en outre, pour augmenter l'horaire consacré à l'enseignement religieux. "Quelles raisons obscures ont fait retrouver à nos honorables représentants leur ferveur islamique?". De nombreux diplômés de la faculté (religieuse) Zitouna assistaient aux débats. M. Tlili, lui-même, dirigeant syndicaliste, souhaitait "l'essor des l'enseignement zitounien et religieux", alors qu'en tant que chef syndicaliste, dit le mensuel, "il devrait être révolutionnaire et moderniste". En tout cas les auteurs s'adressent à M. Drira, Secrétaire d'État à l'Éducation Nationale,

"... Que faut-il demander à M. le Secrétaire d'Etat à l'E.N. ? D'augmenter le nombre d'écoles et de maîtres ou bien l'horaire d'enseignement religieux ? Et de quoi le pays souffre-t-il actuellement ? De la pénurie de cadres, surtout techniques ! Alors que doit-on réclamer aux responsables de l'éducation ? D'intensifier et de développer au maximum la formation des cadres ou bien d'ajouter encore au nombre des cheikhs et imams comme du temps du Protectorat ?

"Non voyez-vous ! L'intérêt supérieur de la classe ouvrière en particulier et de la nation en général et qui doit inspirer nos honorables députés est, sans doute, l'extension des écoles et lycées et une formation plus intense des cadres et non pas "l'essor de l'enseignement zitounien et religieux dans les écoles".

"Déjà les heures d'enseignement du Primaire sont bien réduites et on ne peut quand même pas, comme l'a dit si bien M. Messadi, étendre l'enseignement civique et religieux" à 24 heures, car il y a beaucoup d'autres matières à étudier". Déjà, on lui accorde quatre heures. Ce qui est assez.

...

"Alors, soyons sérieux et ne cédon pas au désir de faire plaisir à une "assistance composée de nombreux diplômés de la Zitouna", ni même à la ferveur religieuse des citoyens, car l'impératif pour les députés est de guider et non de plaire. La seule voie juste est celle qui conduit non seulement à la généralisation de l'instruction et de la culture, mais aussi et surtout à la "libération des esprits". Comme l'a dit, à maintes reprises et avec une forte conviction, le Président Bourguiba".

Dans le n° 15 (février) du même mensuel, deux Tunisiens prenaient la "défense des Zitouniens" : ceux-ci ne sont pas des aliénés mentaux ou un "reste" des temps passés ; "ils ne sont pas (non plus) des évêques et des curés" ! "L'Islam a formé en profondeur notre personnalité historique", lisons-noue encore. Et le même auteur d'avancer que les critiques, lancées par le journal contre les zitouniens sclérosés et d'une autre époque, se basent sur "des critères inspirés par un autre milieu, une autre histoire, un autre type de réalité. Vouloir les appliquer sans retouches à nos sources propres, ne fera que nous induire en erreur partout où nous voulons créer une œuvre à notre mesure".

³ COMPRENDRE, série blanche, n° 33, du 1/2/62 "Deux périodiques progressistes en Tunisie".

⁴ COMPRENDRE, série blanche, n° 15, du 22/12/58, Spirituel et temporel en Tunisie -l'Islam, religion d'État".

La direction de Tribune du Progrès essaie alors de dissiper "un simple malentendu" (n° 16-17 mars-avril). Pourquoi donc augmenter les horaires de l'enseignement religieux ?

Pour faire pénétrer davantage l'esprit religieux et répandre "les lumières de l'Islam" ? Mais cela est pédagogiquement et nationalement absurde. Car ne suffit-il pas des quatre heures actuelles pour permettre au citoyen de connaître ses devoirs de croyant, la famille aidant ?... Du point de vue national, à quoi cela peut-il mener ? Est-ce tellement nécessaire et urgent ? Soyons sincères : Si "l'Islam a formé en profondeur notre personnalité historique et nationale", cela ne peut faire oublier les nécessités de la vie moderne et surtout les urgences nationales. Oui, nous demandons que le peu d'argent qui est réservé à l'enseignement soit utilisé pour avoir plus d'écoles et former plus de cadres, dans le sens le plus large du mot. Si l'on réserve déjà quatre heures à "ce fond culturel propre", contentez-vous de cela et gardez le reste pour l'universel".



S. M. A. Comprendre 20, rue du Printemps PARIS C. C. P. : 15 263 74
--